

### ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



### EMBALLAGES EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



**À NE PAS DÉPOSER**  
AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE - POTS DE FLEURS - MIROIRS

### EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



**À NE PAS DÉPOSER**  
TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS

### DÉCHETS VÉGÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À présenter la veille au soir dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte.

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS - BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



**À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**  
TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

**À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES**  
DÉCHETS ALIMENTAIRES

**À NE PAS DÉPOSER**  
LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

### OBJETS ENCOMBRANTS

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS



**À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE**  
PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)  
PNEUS  
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER) : FOUR, TV, FRIGO...

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://GRANDPARISGRANDEST.FR)

### À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m<sup>3</sup> par jour et jusqu'à 4 m<sup>3</sup> par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

### JUSTIFICATIFS :

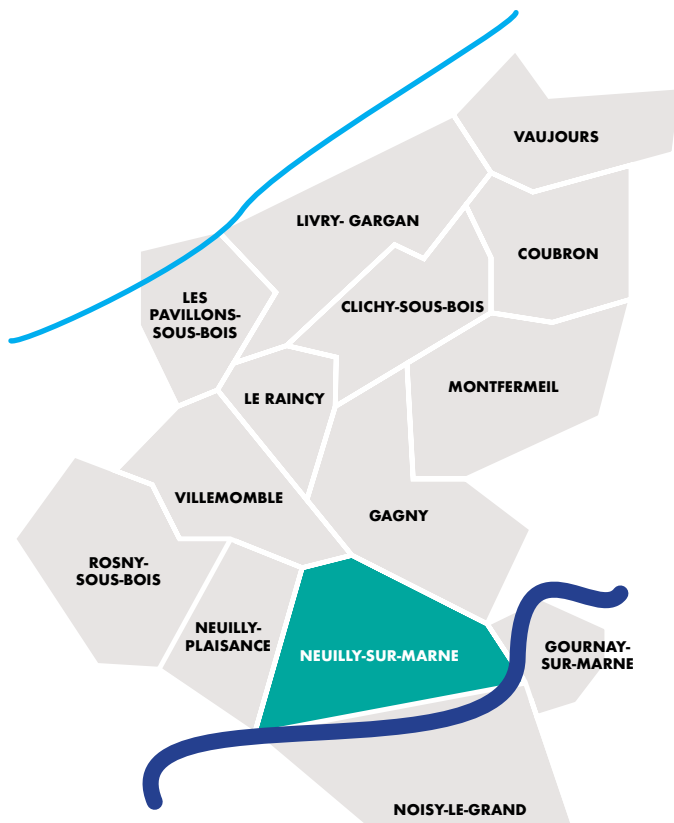
#### POUR OBTENIR UNE DÉROGATION, 2 SOLUTIONS :

**Par internet :** remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau) ;
- La carte grise du véhicule.

**Par courrier :** remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

**GRAND PARIS GRAND EST**  
Direction Prévention et Gestion des Déchets  
11, boulevard du Mont d'Est  
93160 Noisy-le-Grand



### + INFOS

#### CLIC INFO DÉCHETS GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.  
Accès via [WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR](http://WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR)



## NOUVEAU OUVERTURE DE LA RECYCLERIE 3 R SUR LE TERRITOIRE

### INUTILE POUR VOUS ?

Ne jetez plus vos objets, offrez-leur une seconde vie !

### OBJETS ACCEPTÉS :

Mobilier (attention pas de matelas), appareils électroménagers / électriques, vaisselle, décoration, articles de maison / bricolage / jardinage / sport, livres, jeux, jouets, vêtements, tissus, cuivre, laiton, tous types de métaux hors ferraille, bois massif, contreplaqué épais en bon état, palettes / tourets, peintures.

### VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DONS AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-11h45 et 14h-16h45
- Samedi : 9h-11h45 et 14h-17h45
- Dimanche : 9h-12h

### AU 1 AVENUE DES MARCHANDISES À NEUILLY-SUR-MARNE

Lors de votre visite, n'hésitez pas à demander le programme des ateliers de sensibilisation sur la prévention des déchets !

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

## 6 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

#### LIVRY-GARGAN

60, RUE DE VAUJOURS  
GRAND PARIS GRAND EST INVESTIT POUR VOTRE ENVIRONNEMENT, LE SITE SERA FERMÉ COURANT 2024 POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

#### LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

9, BOULEVARD DE PARIS  
LA DÉCHÈTERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : FERMÉE  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

#### VILLEMOMBLE

ALLÉE DU PLATEAU  
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H  
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

#### NOISY-LE-GRAND

9, RUE DE LA PLAINE  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : FERMÉE  
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

#### RECYCLERIE 3 R : RECYCLERIE, RÉEMPLOI, RÉPARATION

AVENUE DES MARCHANDISES  
LUNDI : 9 H - 19 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 9 H - 19 H  
DIMANCHE : 9 H - 12 H

#### GAGNY

3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES  
LA DÉCHÈTERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

#### VAUJOURS

ROUTE DE COURTRY  
DÉCHÈTERIE FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.  
ÉTUDES EN COURS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ET LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PROJET SUR CE SITE

#### NEUILLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

GRAND PARIS GRAND EST S'AUTORISE À FERMER EXCEPTIONNELLEMENT SES DÉCHÈTERIES.

LES DÉCHÈTERIES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS ET DE LIVRY-GARGAN NE FERMERONT PAS EN SIMULTANÉ, MAIS À DES MOMENTS DIFFÉRENTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC. RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://GRANDPARISGRANDEST.FR)

# JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

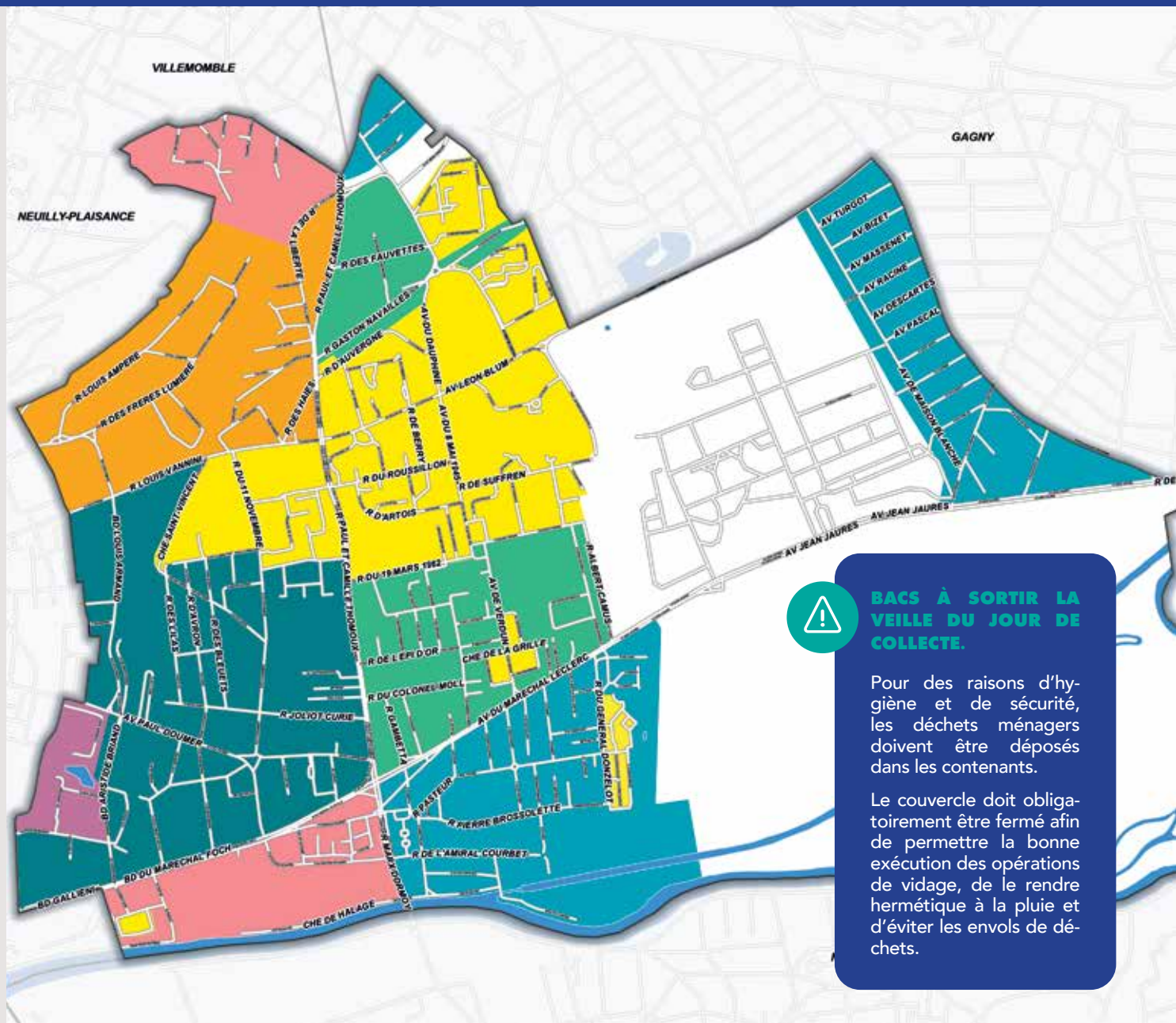
(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS)

## ORDURES MÉNAGÈRES

SECTEUR 1	LUNDI - JEUDI
SECTEUR 2	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
SECTEUR 3	MERCREDI - SAMEDI
SECTEUR 4	MARDI - VENDREDI
SECTEUR 5	LUNDI - JEUDI
SECTEUR 6	MARDI - VENDREDI
SECTEUR 7	LUNDI - MARDI - JEUDI - SAMEDI

## EMBALLAGES ET PAPIERS

SECTEUR 1	JEUDI
SECTEUR 2	VENDREDI
SECTEUR 3	MERCREDI
SECTEUR 4	MERCREDI
SECTEUR 5	MERCREDI
SECTEUR 6	JEUDI
SECTEUR 7	VENDREDI



### BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envols de déchets.

# JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS, DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET DES EMBALLAGES EN VERRE

## OBJETS ENCOMBRANTS

SECTEUR 1	1 <sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS
SECTEUR 2	1 <sup>ER</sup> JEUDI DU MOIS
RUES EN ROUGE	2 <sup>E</sup> JEUDI DU MOIS

## DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

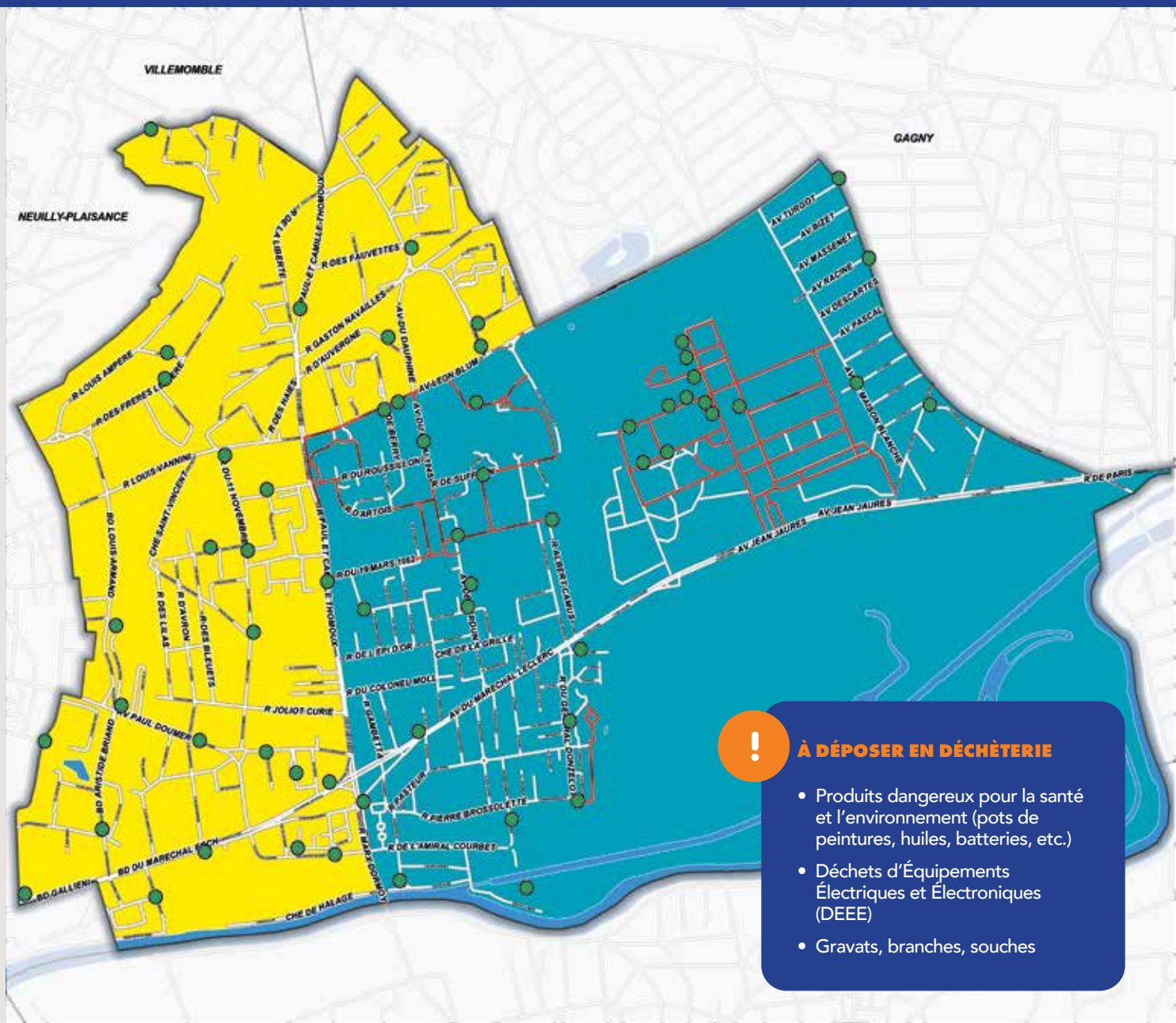
SECTEUR 1	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 13 MARS
SECTEUR 2	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 6 MARS

## COLLECTE DES SAPINS EN PORTE À PORTE

10 ET 24 JANVIER 2024  
À DÉPOSER SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE. LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.

## EMBALLAGES EN VERRE

POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



### À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches

# CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>OBJETS ENCOMBRANTS</b>													
SECTEUR 1	1 <sup>ER</sup> MERCREDI DU MOIS	3	7	6	3	1	5	3	7	4	2	6	4
SECTEUR 2	1 <sup>ER</sup> JEUDI DU MOIS	4	1	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5
RUES EN ROUGE	2 <sup>E</sup> JEUDI DU MOIS	11	8	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>													
SECTEUR 1	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 13 MARS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 31	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
SECTEUR 2	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 6 MARS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	6 - 20	3 - 17	1 - 15 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	4 - 18	2 - 16 30	13 - 27	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.